

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

COIFFURE : COLORATION D'OXYDATION ET DECOLORATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 83 16 08 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 février 2005,
sur avis conforme du Conseil général**

COIFFURE : COLORATION D'OXYDATION ET DECOLORATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'effectuer tout type de coloration d'oxydation, de décoloration et de mèches avec dextérité et professionnalisme, et d'adapter un type de coiffure aux effets esthétiques recherchés.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En coiffure : coloration ton sur ton,

face à un modèle dame ou homme, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,

dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,

dans le respect du temps imparti,

- ◆ expliquer les principes scientifiques de base d'une coloration à faible oxydation ;
- ◆ assurer la prise en charge et le confort du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ établir une fiche diagnostique pertinente en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, des soins capillaires, et une coloration ton sur ton adaptés, et justifier les choix proposés ;
- ◆ préparer le poste de travail ;
- ◆ réaliser selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (luminosité, uniformité, volume, mouvements, créativité) :
 - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,
 - ◆ un soin capillaire,
 - ◆ une coloration ton sur ton,

- ◆ le coiffage,
- ◆ la finition ;
- ◆ justifier, en utilisant la terminologie adéquate, les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ entretenir, nettoyer et ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Coiffure : coloration ton sur ton », code n° 831607U21D1, classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Colorations d'oxydation et décolorations : technologie	CT	B	40
Colorations d'oxydation et décolorations : pratique professionnelle	PP	L	152
3.2. Part d'autonomie		P	48
Total des périodes			240

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

En colorations d'oxydation et décolorations : technologie

- ◆ de définir la notion de pH ;
- ◆ de s'informer des dernières tendances « couleurs » ;
- ◆ d'identifier et de caractériser, dans le cadre de colorations d'oxydation et de décolorations, les produits spécifiques utiles à la réalisation de shampooings pré- et postopérateurs et de soins capillaires ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique appropriée et de justifier les choix posés ;
- ◆ de décrire précisément les mécanismes du mordantage, de la pré-pigmentation, de la remontée de couleur, de la coloration d'oxydation, de la coloration super éclaircissante, de la décoloration, de la recoloration, du décapage et du balayage et d'identifier les différents produits qui y sont liés, en ce compris les modes de préparation et de conservation de ces produits ;
- ◆ d'identifier le rôle et le fonctionnement des différents matériels d'accélération ;
- ◆ d'identifier, dans le cadre de colorations, de colorations super éclaircissantes et de décolorations, la couleur naturelle, la hauteur et l'échelle des tons, les reflets, les écarts de tons ainsi que les nuances chaudes et froides ;
- ◆ de citer et de caractériser, dans l'ordre chronologique, les différentes activités liées à la réalisation de colorations d'oxydation, de colorations super éclaircissantes et de décolorations ;
- ◆ d'identifier les symptômes d'une réaction allergique à une coloration et d'envisager les moyens de prévention et de remédiation.

En colorations d'oxydation et décolorations : pratique professionnelle,

face à un modèle dame ou homme,

dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,

dans le respect du temps imparti,

- ◆ d'accueillir le client en appliquant les techniques de communication (écoute, questionnement, négociation, conseil) adaptées à l'interlocuteur et au contexte, dans le respect des règles de politesse et de courtoisie tout
 - ◆ en assurant sa prise en charge, du début à la fin du service,
 - ◆ en s'informant de ses attentes et souhaits ;
- ◆ d'installer et d'assurer le confort et la protection du client en appliquant les règles d'hygiène, d'ergonomie, de manutention et de sécurité ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire technique adapté ;
- ◆ de compléter une fiche diagnostique et d'expliquer la pertinence de ses choix ;
- ◆ de sélectionner et de disposer judicieusement le matériel ;
- ◆ de sélectionner et de préparer les produits ;
- ◆ d'appliquer avec soin, précision et dextérité, dans le respect du mode opératoire, les techniques sélectionnées :
 - ◆ de shampooings pré- et postopératoires,
 - ◆ de mordantage,
 - ◆ de pré-pigmentation,
 - ◆ de repigmentation,
 - ◆ de remontée de couleur,
 - ◆ de coloration d'oxydation,
 - ◆ de colorations super éclaircissantes,
 - ◆ de décolorations,
 - ◆ de recolorations,
 - ◆ de décapage,
 - ◆ de balayage,
 - ◆ de soins capillaires,
 - ◆ de coiffage,
 - ◆ de finition ;
- ◆ de contrôler le processus et de réagir, le cas échéant, de manière adéquate, notamment lors d'une allergie ;
- ◆ d'identifier les écarts éventuels entre les résultats obtenus et le travail demandé et de poser des hypothèses sur les causes possibles de cet écart ;
- ◆ de veiller au réapprovisionnement, si nécessaire ;
- ◆ de compléter la fiche du client ;
- ◆ de positionner un rendez-vous ;
- ◆ d'orienter le client vers l'étape suivante ou vers un collègue ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un modèle dame ou homme, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon,

dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,

dans le respect du temps imparti,

- ◆ d'expliquer les opérations suivantes : mordantage, pré-pigmentation, repigmentation, remontée de couleur, coloration d'oxydation, coloration super éclaircissante, décoloration, recoloration, décapage et balayage ;
- ◆ d'assurer la prise en charge et le confort du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ d'établir une communication verbale et non verbale ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ d'appliquer les techniques de communication (écoute, questionnement, négociation, conseil) adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ de réaliser une fiche diagnostique pertinente, de planifier et de justifier les choix posés ;
- ◆ de préparer le poste de travail ;
- ◆ de réaliser, selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (nuances, reflets, effet, créativité) :
 - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,
 - ◆ un mordantage,
 - ◆ une prépigmentation,
 - ◆ une repigmentation,
 - ◆ une remontée de couleur,
 - ◆ une coloration d'oxydation,
 - ◆ une coloration super éclaircissante,
 - ◆ une décoloration,
 - ◆ une recoloration,
 - ◆ un décapage,
 - ◆ un balayage,
 - ◆ un soin capillaire,
 - ◆ le coiffage,
 - ◆ la finition ;
- ◆ de justifier, en utilisant la terminologie adéquate, les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ de contrôler le processus et de réagir, le cas échéant, de manière adéquate, notamment lors d'une allergie ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de qualité de la communication établie avec l'interlocuteur,

- ◆ le degré de précision des termes techniques et scientifiques,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation et des méthodes de travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu,
- ◆ le niveau de qualité de la créativité.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.